MODÈLE 1988

ANNEXE VIII

T10-3

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné .....

demeurant à : ..... Tél. : 02.40.65.22.10

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : .....

la carrosserie suivante : Béton (comprenant un tapis THEAM n° 6234.04.08 équipé d'une barre anti-encastrement N° 03/04788 - BAE MODEL 1 et un malaxeur N° 938695) .

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu de ce que :

(1) ~~Le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

(1) ~~Les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectant pas les charges au sol minimales maximales (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le services des mines.~~

(1) ~~La largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.~~

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE

Marque : MAN

Type : GNSPH49M1BR

N° d'identification : WMAH49ZZ88M513629

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2

Empattement : F = ... m

F' (5) = 4,1 m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = 8,813 m

Largeur ℓ = 2,550 m

Surface L x ℓ = 22,47 m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = Cas particulier m

Porte à faux arrière du véhicule : X = 2,34 m

Longueur des ferrures et charnières : c = Cas particulier m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = 1,25 m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = Cas particulier m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' — Y = 2,85 m

- Poids total autorisé en charge : PTAC = 32 000 kg

- Poids à vide du véhicule carrossé = 15 100 kg

PV = PC + M + Ca = ... kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque) :

PV. AV = 7 900 kg

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4)

PV. AR = 7 200 kg

- Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 kg x (conducteur + passagers) = 150 kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3) (cas de cabine avancée) (1) : p. AV = p = 150 kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AV = $\frac{2p}{3}$ = ... kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3)

(cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AR = $\frac{p}{3}$ = ... kg

- Chargement : Ch = PTAC — PV — p = 16 750 kg

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Dans le cas de cabine «hors série» p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.

(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.